1. ***journalisation / amortissements partiels AMOT***

*Voici la situation de nos actifs en fin d’année, qu’il faut amortir de la manière la plus correcte possible, au sein de la société AMOR-AMOR qui est une entreprise de turbines industrielles active en Suisse romande. Journaliser au 31 décembre.*

1. Notre machine a été achetée CHF 56'000.- par virement bancaire (montant H.T., TVA à 8%) et va être amortie sur 10 ans, de manière linéaire indirecte.
2. Notre compte véhicule présente un solde positif de CHF 80'000.-. Ce montant inclut l’achat d’un véhicule le 19 septembre, pour CHF 21'600 (TTC, TVA 8%). Nos véhicules sont amortis de 20% dégressif, de manière directe.
3. Nous avons acheté de l’outillage pour CHF 15'000.- (H.T., TVA à 8%) le 15 août de l’an dernier, qui est à amortir de 25%, indirect, dégressif.
4. Un immeuble hors-exploitation a été acheté il y a deux ans. Sa valeur comptable est de 980'000.-, et il est amorti sur 50 ans de manière linéaire directe.
5. Notre entrepôt a été acheté CHF 400'000.-, et a déjà été de manière dégressive au taux de 10%, indirect. Comptabiliser le 5ème amortissement.
6. Nous amortissons pour la 2ème fois un brevet, CHF 15'000.-, de manière directe.
7. ***revente d’actifs immobilisés***

*La société AMOR-AMOR a revendu un tas d’actifs immobilisés et le comptable, mal formé, n’a rien fait du tout. Bref. On fait quoi ?*

1. Nous vendons une machine le 1er août 2015. Cette machine a été achetée le 1er avril 2012 pour CHF 108'000.- TTC (TVA 8%) et amortie de manière linéaire au taux de 20% annuelle, indirecte. La plus value à la revente est de 10% de la valeur comptable, le paiement se fait en espèces.
2. le 17 mars, nous revendons notre véhicule, pour CHF 54'000.- TTC, TVA à 8%. Ce véhicule avait été acheté et amorti de manière directe, régulièrement au taux de 20% dégressif. Le dernier amortissement date du 31 décembre dernier. La valeur dans le compte véhicule était de CHF 36'000.-.
3. le 14 novembre 2014, nous revendons une machine, achetée CHF 80'000.- (hors taxes, TVA à 8%) en janvier 2012. Cette machine a été amortie au taux de 15% chaque 31 décembre, de manière constante indirecte. Le prix de la revente a été fixé après négociations à CHF 56'000.-, TVA comprise.
4. Fin décembre (avant clôture), nous achetons un nouvel appareil, pour CHF 78'000.- HT (TVA à 8%). Le vendeur accepte de reprendre pour 85% de sa valeur comptable notre ancien appareil, qui avait été acheté CHF 60'000.- (HT, TVA à 8%) il y a 4 ans et amorti régulièrement depuis sur une base de 10% dégressif direct par an. Le solde est dû à 30 jours ou à 10 jours avec 2% d’escompte.